



Revitalisation des territoires

Parmi les initiatives gouvernementales dans le cadre de la mise en œuvre de la *loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, une batterie d'indicateurs sont rendus disponibles pour tous les partenaires de cette stratégie. Ils sont classés en quatre catégories, soit la richesse, l'emploi, la démographie ainsi que la qualité de vie. Ces indicateurs peuvent notamment servir à l'étalonnage des territoires en fonction d'indices. Signalons qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean, plusieurs municipalités se retrouvent au quatrième et cinquième quintile de l'indice de vitalité économique.

Les conseils des municipalités régionales de comté (MRC) sont au cœur de la stratégie en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Selon leurs responsabilités et mandats, elles peuvent bénéficier des leviers tant matériels, humains que financiers pour porter des projets d'envergure et innovant tels que l'actuel « Signature innovation ». Cette nouvelle ambition pour les territoires demande une approche renouvelée pour appuyer de façon cohérente le dynamisme et les aspirations des collectivités en prenant assise sur la fierté, l'identité et le sentiment d'appartenance envers leur territoire réciproque.

Au-delà de cette ambition, des indicateurs et des mécanismes de suivis, quelles sont les bonnes pratiques à mettre en place pour une revitalisation des territoires ? Quelles sont les composantes matérielles, immatérielles et institutionnelles d'un territoire vitalisé ? Est qu'une démographie positive s'avère une condition obligatoire pour la revitalisation ? Comment mobiliser les parties prenantes du territoire de manière efficace et efficiente, créer un sentiment d'appartenance durable ? Quel rôle doit jouer les conseils MRC ? De quelle manière, pouvons-nous réfréner la réticence au changement ?

Caroline Dubé, directrice vitalité du milieu et projets spéciaux

MRC de Lac-Saint-Jean-Est